



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 13 NOVEMBRE 2017 À 19H30 À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présent :

Kenneth Dolphin
Jacques Guilbault
Stephen Ovans
Michelle Greig
Chantale Laroche

Absent :

Thomas Vandor

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

17-11-334 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant tel qu'amendé par l'annulation du point 2.16 et le report du point 9.4:

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Dépôt des assermentations
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
 - 1.3.1 Procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017
- 1.4 Affaires relatives aux procès-verbaux
 - 1.4.1 Suivi du procès-verbal du 2 octobre 2017
- 1.5 Période de questions
- 1.6 Rapports de l'inspecteur
- 1.7 Règ. d'emprunt 97.1-2017 TECQ 2014-2018
- 1.8 PV de correction rés. 17-10-328 Engagement compteurs d'eau
- 1.9 Consultation publique porcherie Ferme Farreldale SENC

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 31 octobre 2017
 - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 4 novembre 2017
- 2.2 Marge de crédit à autoriser pour travaux Vallée des Outardes
- 2.3 Dépôt activités bibliothèque - 3^e trimestre Juillet à Sept. 2017
- 2.4 Excédent revenus de taxation en tant que revenus reportés pour 2017
- 2.5 Demande don 2017 - Légion canadienne
- 2.6 Modification taux horaire pour élections
- 2.7 Construction J. Théorêt - extras construction Hôtel de Ville
- 2.8 Goudreau Poirier - honoraires états financiers 2016
- 2.9 Envir'eau Puits - supervision essais pompage Puits 9
- 2.10 Distribution Lazure - puits 9 Dumas
- 2.11 Forage Métropolitain - puits 9 Dumas
- 2.12 Toilettes portatives Sanibert - pompage stations Linda, Delage & principal
- 2.13 Technivolt Électrique - remplacement poteau garage municipal
- 2.14 D.R. Ness - conduits Vallée des Outardes
- 2.15 Ste-Marie Automobile - réparations camion déneigement GMC 2008
- ~~2.16 Consultants SM - conduites Vallée des Outardes (ANNULÉ)~~
- 2.17 Consultants SM - vérification conduit aqueduc
- 2.18 Clôtures Ko-Pin - sentier piétonnier Vallée des Outardes
- 2.19 Bris Aqueduc Glissières Desbiens - réparations glissières sécurité
- 2.20 Bris Aqueduc Manorex - réparation important Rte 138
- 2.21 Bris Aqueduc Route 138 - Signalisation
- 2.22 Bris Aqueduc Bel-O Transports - Citerne d'eau
- 2.23 Pavages Ultra - extras travaux Vallée des Outardes
- 2.24 Pavage Daoust - asphalte froide rue Dickson
- 2.25 Mauvaises créances - Camp de jour

3 GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Fermeture H de V durant période des fêtes
- 3.2 Fermeture comptoir de service H d V les jeudis après 16h30
- 3.3 Équité salariale - dépôt affichage maintien 2017-2022

- 4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS**
- 5 GESTION DES IMMEUBLES**
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 TRANSPORT ROUTIER**
- 8 HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9 URBANISME ET ZONAGE**
 - 9.1 Dérogation mineure 90 Lambton
 - 9.2 Dérogation mineure 1586 Rue De Jamestown
 - 9.3 Nettoyage partie cours d'eau J.W. Martin
 - 9.4 ~~Demande autorisation CPTAQ, 980 rang des Botreaux~~ **(REPORTÉ)**
- 10 LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Commandite finissants École secondaire Arthur Pigeon
 - 10.2 Budget et surveillance patinoires 2017-2018
- 11 VARIA ET CORRESPONDANCE**
 - 11.1 Enseigne biblio à remplacer
 - 11.2 Invitation CDC
 - 11.3 Dépôt Certificat d'autorisation Projet domiciliaire Vallée des Outardes

17-11-335 Adoption procès-verbal séance 2 octobre 2017

Sur proposition de Michelle Greig
 Appuyé par Jacques Guilbault
 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017.

17-11-336 Règlement d'emprunt 97.1-2017 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en date du 25 août 2014 pour un montant de 1 258 075 \$ dont la lettre datée du 14 février 2017 octroyant un montant de 137 386 \$ pour un solde prévu de 1 120 689 \$, afin d'effectuer des travaux concernant principalement l'alimentation en eau potable et le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la subvention est versée sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'emprunter une somme de 367 357 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la séance du 2 octobre 2017, le conseiller Jacques Guilbault a donné un avis de motion du présent règlement et le directeur général a déposé le projet de règlement;

Sur proposition de Kenneth Dolphin
 Appuyé par Stephen Ovans
 Il est résolu unanimement

**QU' RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NO 97.1-2017
 CONCERNANT LA TECQ 2014-2018,
 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT, CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer une partie des sommes prévues à la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 367 357 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), conformément aux lettres datées du 25 août 2014 et du 14 février 2017, jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement, et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Affectation d'une subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement, plus précisément l'aide financière de 1 120 689 \$ à être versé dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 confirmée par les lettres du MAMOT datées du 25 août 2014 et du 14 février 2017.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-11-337 Procès-verbal de correction pour résolution 17-10-328 Engagements compteurs d'eau

- Considérant que la résolution 17-10-328 indique que la municipalité a identifié 9 compteurs d'eau défectueux dans le secteur commercial, et autorise un appel d'offres afin de les remplacer;
- Considérant que ladite résolution exige que les travaux de remplacement se fassent dans l'année fiscale 2018, mais avant le 31 mai **2017**;
- Considérant que ladite résolution exige l'installation de compteurs d'eau dans tout autre installation institutionnelle, commerciale, et industrielle au cours de l'année fiscale 2018, mais avant le 31 mai **2017**;
- Considérant que la volonté du conseil municipal est de compléter lesdits travaux avant le 31 mai **2018**;
- Considérant qu'il y a une erreur cléricale évidente à la simple lecture de la résolution;
- Considérant que qu'en vertu du code municipal, à l'article 202.1, «le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.»;

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Philip Toone, effectue et dépose le procès-verbal de correction suivant :

La résolution 17-10-328 décrite comme suit :

« Il est résolu unanimement d'assurer le bon fonctionnement des compteurs ICI et de remplacer les neufs compteurs ICI défectueux, suite à un appel d'offres par invitation, et de les installer dans l'année fiscale 2018, et avant le 31 mai 2017;

Il est également résolu unanimement d'assurer l'installation de compteurs d'eau dans tous les installations ICI, et que ce processus soit terminé avant le 31 mai 2017»;

Est remplacée par le texte ci-dessous :

*« Il est résolu unanimement d'assurer le bon fonctionnement des compteurs ICI et de remplacer les neuf compteurs ICI défectueux, suite à un appel d'offres par invitation, et de les installer dans l'année fiscale 2018, et **avant le 31 mai 2018**;*

*Il est également résolu unanimement d'assurer l'installation de compteurs d'eau dans toutes les installations ICI, et que ce processus soit terminé **avant le 31 mai 2018**;».*

LA CONSEILLÈRE MICHELLE GREIG SE RETIRE DE LA TABLE DU CONSEIL EN TANT QUE COPROPRIÉTAIRE DE LA PORCHERIE FERME FARRELDALÉ.

17-11-338 Consultation publique porcherie Farreldale

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre le changement climatique (MDDELCC) a émis un certificat d'autorisation en faveur du demandeur Ferme Farreldale SENC (NEQ 3341709494), conformément à l'article 165.4.4 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU);

Considérant qu' aux termes de la LAU, article 165.4.5, une assemblée publique doit être tenue sur la demande de permis ou de certificat, dans le but d'entendre les citoyens de la municipalité et de toute autre municipalité intéressés, de recevoir leurs commentaires écrits et de répondre à leurs questions; la municipalité reçoit également les commentaires écrits jusqu'au quinzième jour suivant celui de la tenue de l'assemblée;

Considérant qu' aux termes de la LAU, article 165.4.11, la consultation publique peut aussi être tenue par la Municipalité Régionale de Comté (MRC) dont le territoire comprend celui de la municipalité si le conseil de cette dernière adopte une résolution en ce sens;

Considérant qu' il est préférable pour la municipalité d'Ormstown que la MRC tienne ladite consultation;

Sur proposition de Stephen Ovans

Et appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement de mandater la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent (MRC) pour tenir la consultation publique en faveur de Ferme Farreldale SENC (NEQ 3341709494) tel que prévu aux termes de l'article 165.4.11 de la LAU et les articles connexes;

Il est également résolu unanimement de transmettre à la MRC les documents déposés par ledit demandeur au dossier de la municipalité.

LA CONSEILLÈRE MICHELLE GREIG REPREND SA PLACE À LA TABLE DU CONSEIL À 19H41.

17-11-339 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2017

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser les dépenses suivantes :

COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2017

9226-6444 QUÉBEC INC. (produits nettoyants)	383.07 \$
ASPIRATEURS VALLEYFIELD INC. (rép. Balayeuse - centre réc.)	216.84 \$
BEL-O TRANSPORTS INC. (loc. citerne - bris aqueduc)	2 028.44 \$
BÉTON BRUNET LTÉE (bollard - signalisation)	948.54 \$
BIONEST INC. (entretien - septique UV)	1 184.72 \$
BROWN BRYAN (pépine - réseau aqueduc & voirie)	3 880.41 \$
BUDGET PROPANE (1998) INC. (propane - garage)	194.37 \$
BUREAU EN GROS (pièce - clé - voirie)	117.24 \$
C. J. KYLE LTÉE (rép. Véh. # 22)	512.22 \$
C. S. BRUNETTE INC. (remorquage - voitures - Vallée-des-Outardes)	212.71 \$
CAZA & FRÈRE INC. J.R. (transport de 7 voyages - sable- trottoirs)	2 017.86 \$
COMMUNICATIONS MJB (élaboration PFM - sem. Du 2 au 30 octobre 2017)	431.16 \$

CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC.(LES) (vérification vannes rég. - Rte 201)	529.00 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie)	253.71 \$
CRÊTE EXCAVATION INC. (pierre - bris aqueduc)	382.18 \$
D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	1 265.54 \$
DISTRIBUTION LAZURE INC. (réseau aqueduc & puit # 9)	9 208.35 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	2 970.67 \$
ENSEIGNES DUMAS (enseignes - portes ouvertes - HV)	413.91 \$
ENTRETIEN INDUSTRIEL ROVAN LTEE (nettoyer & débloquer tuyaux - Station Linda)	1 358.73 \$
ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (rép. Équipements - voirie)	219.96 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - sept. 2017)	56.00 \$
FORAGE METROPOLITAIN INC (forage puit - puit # 9)	24 144.75 \$
FORMULES MUNICIPALES (fournitures - élections)	802.30 \$
G.P. AG DISTRIBUTION (rép. Véh. # 9 & #19)	1 177.05 \$
GARAGE S.D. INC. (rép. Véh. # 19)	17.25 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence véh. Voirie & pompiers)	5 756.32 \$
GENEQ INC. (test chlore - Rg Dumas)	302.10 \$
GLISSIÈRES DESBIENS INC. (LES) (rép. Glissières - bris aqueduc - Rte 138)	3 449.25 \$
GOUDREAU POIRIER INC. (honoraires comptables - audit 2016)	27 306.57 \$
GROUPE ENVIRONEX (frais lab. Eau usée, brute, potable & puit # 9)	646.45 \$
GROUPE NEOTECH (hon. Info.- adm & voirie)	64.68 \$
HÔPITAL VÉTÉRINAIRE ORMSTOWN (pension - chien # 28)	124.17 \$
IGA ORMSTOWN (aliments - HV)	22.22 \$
IMPRIMERIE AMJ LEMIEUX (bulletins de votes - élections)	2 862.88 \$
INFO EXCAVATION (cotisation - sept. 2017 à août 2018)	172.46 \$
INFOTECH (acompte 50 % - comptes de taxes 2018, env. & chèques & achat permis & impl. élections)	2 201.35 \$
JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - voirie - octobre 2017)	220.06 \$
JASALEX 2013 (boîte aux lettres - HV)	727.15 \$
LAMB J. & SON (soudage - véh. # 9)	206.96 \$
LAURENT, BENOIT (ramasser 5 castors - Rg Boreaux)	375.00 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclables)	436.70 \$
LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Biblio et fournitures - voirie)	532.72 \$
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE (formation - relation avec les élus - M. Lalonde)	114.98 \$
M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (service d'urbanisme - 12 & 13 oct. 2017)	690.00 \$
MANOREX (travaux d'excavation - bris aqueduc)	10 255.78 \$
MÉLIMAX TRANSPORT INC. (vider conteneur - Écocentre)	1 934.91 \$
MJR INDUSTRIES (installation pompe -Linda - égouts)	3 053.68 \$
MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (supplément - bulletin - papier épais - oct. /nov. 2017)	86.23 \$
NEOPOST CANADA LTEE (cartouche - timbreuse)	213.80 \$
NESS, D.R. (tuyaux - Vallée des Outardes et Mtée Guérin)	3 794.18 \$
NET COMMUNICATIONS INC. (hébergement 25 courriels - nov. 2017)	28.74 \$
O-MAX INC (produits nettoyants - entr. Véhicules - voirie)	107.85 \$
ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT (dépenses - pompiers - août & sept. 2017)	877.50 \$
PARAGRAPH (achat livres - Bibliothèque)	233.56 \$
PARIS SITE FURNISHINGS OUTDOOR FITNESS (banc - Club Lions)	1 204.35 \$
PAVAGE DAOUST (asphaltage- rue Dickson, & Mtée Guérin)	3 098.57 \$
PETRO-CANADA (essence véh. Voirie)	987.05 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces - voirie)	176.44 \$
PIÈCES DÉPÔT (pièces - voirie)	39.50 \$
PORTES DE GARAGE TRUDEAU (2 manettes - garage Jamestown)	201.21 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	1 805.08 \$
RATTE, MAGASIN F. (papeterie - adm.)	384.27 \$
RCI ENVIRONNEMENT (loc. contenant - centre réc.)	23.00 \$
RECY-COMPACT INC. (service de recyclage - octobre 2017)	8 486.39 \$
SANI-VRAC (loc. toilettes portatives 2017)	3 696.45 \$
SERRURIER CLÉMENT (changement de combinaison & clés - HV)	581.23 \$
SERVICOFAX (contrat copieur - août à oct. 2017)	561.72 \$
SGM MAINTENANCE INC. (entretien d'éclairage - sept. 2017)	687.18 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (pamphlet - ventes de garage & bulletin oct./nov)	476.99 \$
SOCIETE DELTRONIC SOLARE INC. (pièces - usine d'épuration)	114.18 \$
SQAE- MINISTRE DES FINANCES (SQAE - village & paroisse 2017)	16 052.04 \$
STATE CHEMICAL LTD (THE) (produits - entretien véhicules voirie)	1 141.13 \$
STELÉM (nettoyeur - Red-B-Gone)	200.06 \$
STE-MARIE AUTOMOBILES LTÉE (inspection mécanique véh. # 11 - charrue)	3 107.65 \$
STINSON , ÉQUIPEMENTS (QUÉBEC) INC. (pièces & peinture - machine à lignes)	1 624.69 \$
SYLVIO GALIPEAU INC. (gravier - Vallée des Outardes & bris aqueduc)	643.73 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Élect. Poteau - garage Jamestown &	2 770.91 \$

station égout)	
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT (nettoyage - 3 stations de pompage)	2 190.27 \$
VALLEYFIELD AUTO RESSORT INC. (rép. Véh. # 5-2 - pompiers)	842.72 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES (antenne - station pompage - égouts)	658.81 \$
WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (pièces - voirie)	971.16 \$
	<u>174 452.01 \$</u>

Plus Projets:

AQUA DATA INC. (hon. Mise à jour plan d'intervention- prog. 8)	2 689.30 \$
ENVIR'EAU- PUIITS INC. (hon. Essai de pompage - puit # 9)	7 225.43 \$
MAXXAM ANALYTIQUE (service laboratoire pour Essides -mise aux normes puits St-Paul)	2 176.49 \$
PAVAGES ULTRA (décompte # 1 & travaux supp. - Vallée des Outardes)	175 423.03 \$
S.M. (LES CONSULTANTS) INC. (hon. Mise aux normes et puit # 9)	3 443.51 \$
	<u>190 957.76 \$</u>

Plus paiements durant le mois:

	<u>365 409.77 \$</u>
Salaires du 26 Septembre au 4 novembre 2017	81 611.88 \$
Rémunération des élus du 26 Septembre au 31 décembre 2017	7 016.78 \$
Chartrand, Léo (location garage municipal - sept. 2017 - rue Jamestown)	977.29 \$
Chartrand, Léo (location garage municipal - oct. 2017 - rue Jamestown)	977.29 \$
DMT Immobiliers Inc. (loyer - 4 rue Bridge - HV - sept. 2017)	4 544.93 \$
DMT Immobiliers Inc. (loc. kiosque - sept. 2017)	291.86 \$
DMT Immobiliers Inc. (location kiosque - oct. 2017)	291.86 \$
DMT Immobiliers Inc. (suppl. loyer - kiosque- sept. 2017)	37.37 \$
DMT Immobiliers Inc. (suppl. loyer - kiosque - oct. 2017)	37.37 \$
Construction J. Théorêt (décompte # 9 - moins retenue toiture)	75 367.80 \$
Isolation M. Tisseur Inc. (Isolation tuyauterie - puits Jamestown)	4 550.71 \$
McCartney, Wendy (buffet- journée portes ouvertes - HV)	350.00 \$
Bell	298.52 \$
Hydro	7 180.72 \$
Dery Telecom	142.50 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 17 au 30 septembre 2017)	950.00 \$
Petite Caisse du 3 octobre 2017	195.24 \$
Lalonde, Marie (remb. Buffet inauguration - HV)	219.45 \$
Communications MJB (élaboration de la PFM - sem. Du 18 au 25 sept. 2017)	362.17 \$
Targo Communications (tél. & internet- oct. 2017 - HV)	200.92 \$
Neopost (achat timbres)	2 874.38 \$
G.P.AG Distribution (achat souffleur & épandeur abrasif - tracteur verger)	22 021.63 \$
Dumas, Sylvie (achat camion Dodge Ram 2011 - acompte 50%)	8 875.00 \$
SAAQ (Immatriculation Dodge Ram 2011)	2 102.74 \$
Entre Pierre & Terre Inc. (mousseaux - portes ouvertes - HV)	113.98 \$
Infotech (contrat de soutien 2017-2018)	12 144.24 \$
Neopost (achat timbres)	1 724.63 \$
Robichaud, Chantal (vitrail - HV)	1 800.00 \$
Lalonde, Marie (remb. Souper - politique familiale)	75.24 \$
Desjardins (REER Sept. 2017)	2 335.51 \$
Banque Nationale Canadienne (REER sept. 2017)	325.00 \$
Revenu Canada (Das Féd. Sept. 2017 - rég.)	6 521.59 \$
Revenu Canada (Das Féd. Sept. 2017 - occ.)	318.70 \$
Revenu Québec (Das Prov. Sept. 2017)	16 786.52 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 1 au 14 octobre 2017)	950.00 \$
Desjardins (Ass. Coll. - Oct. 2017)	5 109.94 \$
Hydro	5 928.63 \$
Bell Mobilité	185.20 \$
Visa (registre foncier)	19.00 \$
Groupe Québéco Inc. (travaux - désinfection réservoir - Dumas)	5 398.33 \$
Toone, Philip (remb. repas- révision électorale 17 oct. 2017)	82.45 \$
Pilon, André (surveillance travaux - Vallée des Outardes)	9 117.52 \$
Lalonde, Marie (remb. Fournitures - élections)	89.11 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 15 au 28 octobre 2017)	950.00 \$
RCI (collecte de déchets- sept. 2017)	20 820.81 \$
Bell	298.52 \$
Hydro	9 224.06 \$
Dery Telecom	138.54 \$
Toone, Philip (remb. Aliments - BVA - 29 oct. 2017)	38.65 \$

Legion Royale Canadienne (don couronne -2017)	55.00 \$
Commission Scolaire Vallée- des -Tisserands (contribution - parc - École NDR)	10 000.00 \$
Desjardins (REER oct. 2017)	2 179.52 \$
Banque Nationale Canadienne (REER oct. 2017)	325.00 \$
Revenu Canada (Das Féd. Oct. 2017- rég.)	6 717.33 \$
Revenu Canada (Das Féd. OCt. 2017- occ.)	774.86 \$
Revenu Québec (Das Prov. Oct. 2017)	17 954.87 \$
	<u>359 981.16 \$</u>
TOTAL	<u>725 390.93 \$</u>

17-11-340 Marge de crédit à autoriser pour règ. d'emprunt 110.1-2017 pour travaux dans Vallée des Outardes

Considérant que le règlement d'emprunt 110.1-2017 a autorisé des travaux d'éclairage, de bordures de rue et de pavage dans le secteur de la Vallée des Outardes;

Considérant la résolution 17-10-320 pour transmettre des demandes de marge de crédit aux institutions bancaires;

Considérant les offres reçues de la Banque CIBC et la Caisse Desjardins, détaillées ci-dessous;

	CIBC	Caisse Desjardins
Taux offert : (en date du 12 octobre)	Taux préférentiel de 3.20% sans autres frais	Taux préférentiel de 3.20% + 0.5%

Sur proposition de Stephen Ovans

Et appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser la Banque CIBC d'Ormstown à ouvrir un compte pour gérer les dépenses inhérentes au règlement 110.1-2017 avec une marge de crédit au taux préférentiel de 3.20 % sans autres frais, jusqu'à la fin des travaux.

17-11-341 Dépôt activités financières Bibliothèque municipale – pour 3^e trimestre 2017

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) demande le dépôt du rapport des activités financières pour chaque trimestre;

Considérant que les élus ont pris connaissance des documents présentés et renoncent à leur lecture;

Le Directeur général dépose le rapport des activités financières de la bibliothèque municipale pour le 3e trimestre de 2017, remis par la responsable de la bibliothèque.

17-11-342 Excédent revenus de taxation en tant que revenus reportés pour 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ormstown présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants ainsi que les taxes de service reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout);

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté ;

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés;

CONSIDÉRANT QUE les excédents résultant des états financiers de 2017 sont réputés transférés aux revenus reportés;

Sur proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Kenneth Dolphin

Il est résolu unanimement :

- Qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts, serait réalisé au cours de l'exercice 2017 ainsi que les taxes de service reliées à un secteur spécifique (entretien aqueduc et égout), le montant de cet excédent ou déficit sera affecté à l'excédent de fonctionnement affecté;
- Que les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

17-11-343 Légion royale canadienne – demande don 2017

Considérant que depuis plusieurs années, l'organisme a bénéficié de crédits de taxes correspondant à la taxes sur les immeubles non résidentiels (TINR);

Considérant que la municipalité n'émet plus de crédit de taxes;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Et appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un don de 1 181.23 \$ à la Légion Royale Canadienne, équivalant à la taxe sur les immeubles non résidentiels (TINR) pour l'année 2017,

17-11-344 Modification taux horaire personnel électoral 2017

Considérant les résolutions 17-05-155 et 17-08-258, autorisant les taux horaire pour le personnel électoral;

Considérant que certains taux horaire sont moins élevés que ceux utilisés lors d'élections précédentes :

Considérant qu' il est difficile de trouver du personnel aux taux proposés;

Sur proposition de Stephen Ovans

Et appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser les modifications suivantes aux taux horaire présentés sur la résolution 17-08-258 pour le personnel électoral lors des élections du 5 novembre 2017;

Postes	Taux autorisés sur résolution : 17-08-258	Taux modifiés
Président – table de vérification	11.25 \$	15.00 \$
Vice-président table de vérification	11.25 \$	12.00 \$
Secrétaire – table de vérification	11.25 \$	12.00 \$
Primo	11.25 \$	15.00 \$

17-11-345 Construction J. Théorêt Inc. - extras construction H. de V.

Considérant l'octroi du contrat de construction du nouvel hôtel de ville à Construction J. Théorêt Inc. pour un montant de 1 212 306.40 \$ (résolution numéro 16-09-351);

Considérant que des travaux supplémentaires totalisant 47 790.23 \$ sur le décompte # 9 ont été autorisés par l'ingénieur André Pilon;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Et appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser les travaux supplémentaires au montant de 47 790.23 \$ tels qu'indiqués sur le décompte # 9 de l'entrepreneur Construction J. Théorêt Inc., pour un montant total actuel de 1 260 096.63 \$ avant taxes.

17-11-346 Goudreau Poirier Inc. - états financiers 2016

Considérant les travaux liés à la préparation des états financiers de 2016 ;

Considérant l'ajout des redditions de comptes pour le « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » et pour « la collecte sélective des matières recyclables » tels que demandés par le MAMOT;

Considérant les travaux supplémentaires, entrevues liés à la consolidation des partenariats auxquels la municipalité participe;

Considérant la facture initiale no 1706130 au montant de 5 000 \$ autorisée par la résolution 17-08-259 et payée;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant final de 21 750 \$ (avant taxes) à Goudreau Poirier Inc., firme comptable, pour l'ensemble des travaux effectués pour l'audit annuel des états financiers de la Municipalité d'Ormstown au 31 décembre 2016, qui se détaillent comme suit :

Facture	Montant avant taxes	description
# 1709070	2 500 \$	Frais d'audit coût net de collecte sélective de matières recyclables
#1709069	13 000 \$	Divers travaux comptables
#1709068	11 250 \$	Travaux supplémentaires : taux global de taxation
	Total : 26 750 \$	

17-11-347 Envir'eau Puits - supervision pompage puits # 9

Considérant la résolution 17-10-314 qui mandate la firme Envir'eau Puits, de Lévis, Québec, à surveiller les essais de pompage du puits numéro 9, aux termes des règlements applicables au sein du Ministère du Développement durable, Environnement, et la Lutte contre le changement climatique (MDDLECC);

Considérant les essais de pompage préliminaires qui sont complétés aux coûts de 6 284,35\$, aux termes de la facture de ladite firme 17-66;

Sur proposition de Chantale Laroche

Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 6 284,35\$ (avant taxes) en faveur de la firme Envir'eau Puits, sur le puits Dumas 9 aux termes de leur facture numéro 17-66.

17-11-348 Distribution Lazure – conduite bris d’aqueduc et membranes au puits # 9

Considérant que le puits numéro 9 est difficilement accessible et que le chemin d’accès doit être amélioré;

Considérant que Distribution Lazure, de St-Urbain, Québec, a fourni la membrane de fondation dudit chemin d’accès, aux termes de leur facture 208741, pour un montant de 5 016,00\$ (avant taxes);

Considérant que le bris d’aqueduc du 5 octobre 2017 nécessitait le remplacement d’une partie de la conduite;

Considérant que ladite conduite a été fournie par la firme Distribution Lazure aux termes de leur facture 20941, au montant de 1 875,00\$ (avant taxes);

Sur proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Kenneth Dolphin

Il est résolu unanimement d’autoriser un montant total de 6 891,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme Distribution Lazure, aux termes de leurs factures 208741 et 209041.

17-11-349 Forage Métropolitain – forage puits # 9

Considérant que le puits de production numéro 9 a été creusé par la firme Forage Métropolitain, de Valleyfield, Québec, suite au forage du puits d’observation autorisé par la résolution 17-10-314;

Considérant qu’ aux termes de la facture 8362, Forage Métropolitain a creusé un puits de production de 300 pieds de profondeur;

Sur proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d’autoriser un montant de 21 000,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme Forage Métropolitain, aux termes de leur facture 8362.

17-11-350 Toilettes portatives Sanibert – stations d’égout Linda, Delage & Roy

Considérant que la firme Toilettes Portatives Sanibert, de Valleyfield, Québec, ont nettoyé les postes de pompage d’égout Linda, Delage, et Roy (poste principal);

Considérant qu’ aux termes de la facture 28263, le coût des travaux est de 1905,00\$ (avant taxes);

Sur proposition de Chantale Laroche

Et appuyé par Kenneth Dolphin

Il est résolu unanimement d’autoriser un montant de 1 905,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme Toilettes Portatives Sanibert, aux termes de leur facture 28263.

17-11-351 Technivolt Électrique Inc. – remplacer poteau garage municipal Rte 201

Considérant que le poteau du lampadaire du garage municipal a dû être remplacé;

Considérant qu’ aux termes de la facture 180078, le coût des travaux effectués par la firme Technivolt Électrique de Valleyfield, Québec, est de 1 900,00\$ (avant taxes);

Sur proposition de Stephen Ovans

Et appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d’autoriser un montant de 1 900,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme Technivolt Électrique Inc., aux termes de leur facture 180078.

17-11-352 D.R. Ness – Asphalte Vallée des Outardes

Considérant que la rue Du Marais située dans le projet domiciliaire Vallée des Outardes, se termine sur un fossé qui longe le chemin de la Rivière aux Outardes;

Considérant que ladite rue nécessite un conduit pour canaliser le fossé qui se trouve le long du Chemin de la Rivière aux Outardes;

Considérant que la firme D.R. Ness, de Howick, Québec, a fourni le tuyau pour le conduit;

Sur proposition de Kenneth Dolphin

Et appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 2 700,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme D.R. Ness, aux termes de leur facture no. 15100.

17-11-353 Ste-Marie Automobiles – réparations au camion de déneigement GMC 2008 (véh. # 11)

Considérant que la charrue, GMC5500 2008 (véh. 11), a besoin de réparations;

Considérant que Ste-Marie Automobiles de Saint-Rémi a effectué l'inspection et les réparations sur le véhicule;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Et appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 2 702,89\$ (avant taxes) en faveur de Ste-Marie Automobiles, aux termes de leur facture en date du 4 octobre 2017.

17-11-354 Consultants S.M. – vérifier conduite Puits 9 Dumas

Considérant que la conduite d'aqueduc du secteur Dumas menant au réseau d'aqueduc a dû être vérifiée afin d'assurer sa capacité d'absorber le débit du nouveau puits numéro 9;

Considérant que suite à la résolution 17-09-297, la firme Les Consultants S.M. a produit un rapport à cet effet, au coût de 1900,00 (avant taxes), aux termes de leur facture 354883;

Sur proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 1 900,00\$ (avant taxes) en faveur de Les consultants S.M., aux termes de leur facture 354883.

17-11-355 Clôtures Ko-Pin – sentier piétonnier Vallée des Outardes

Considérant que le sentier piétonnier du secteur Vallée des Outardes est asphalté;

Considérant qu' une clôture doit être installée afin de délimiter le passage;

Considérant que la firme Clôture KoPin, de Delson, Québec a soumissionné pour une valeur de 3 421,00 (avant taxes) aux termes de la soumission 1241-17;

Considérant que la firme Clôture Diger, de Valleyfield, a soumissionné un montant de 3500,00\$ (avant taxes), aux termes de leur soumission 5084;

Compagnie	Clôture Kopin Delson, Qc	Clôture Diger Valleyfield, Qc
Montant (avant taxes)	3421,00\$	3500,00\$

Sur proposition de Jacques Guilbault

Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 3 421,00\$ (avant taxes) en faveur de Clôtures KoPin, aux termes de leur soumission numéro 1421-17.

17-11-356 Glissières Desbiens - réparer glissières Rte 138

Considérant que le bris d'aqueduc du 5 octobre a nécessité le démantèlement d'une partie de la glissière de sécurité le long de la Route 138, et que cette dernière a dû être remplacée;

Considérant que la firme Les Glissières Desbiens de Trois-Rivières, Québec, a effectué les travaux requis;

Sur proposition de Chantale Laroche

Et appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 3 000,00\$ (avant taxes) en faveur de Les Glissières Desbiens, aux termes de leur facture 5827.

17-11-357 Manorex - réparer bris aqueduc Rte 138

Considérant que le bris d'aqueduc du 5 octobre a nécessité le remplacement d'une partie de la conduite;

Considérant que la firme Manorex, de Vaudreuil-Dorion, a réparé ladite conduite pendant la nuit du 5 au 6 octobre 2017;

Sur proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 8 920,00\$ (avant taxes) en faveur de Manorex, aux termes de leur facture 424.

17-11-358 Signalisation Como Inc. – bris aqueduc Rte 138

Considérant que le bris d'aqueduc du 5 octobre a nécessité une réparation urgente sur la Route 138, la présence de préposés à la signalisation était requise;

Considérant que la firme Signalisation Como Inc. de St-Léonard, Québec, a fourni deux préposés à la signalisation au cours de la nuit du 5 au 6 octobre 2017;

Sur proposition de Kenneth Dolphin

Et appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 855,00\$ (avant taxes) en faveur de Signalisation Como Inc. aux termes de leur facture 40462.

17-11-359 Bel-O Transports – citerne d'eau

Considérant un bris majeur sur la Rte 138, jeudi le 5 octobre 2017, qui a entraîné un arrêt complet d'eau potable dans tout le réseau et nécessité un avis d'ébullition;

Considérant la situation, la municipalité a dû commander une citerne d'eau pour offrir de l'eau potable aux citoyens;

Sur proposition de Chantale Laroche

Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 1845 \$ avant taxes à Bel-O Transports Inc., pour 9 000 gallons d'eau potable, la location d'une citerne et les frais de ramassage de la citerne pour la période du 5 au 9 octobre 2017.

17-11-360 Pavage Ultra – extras Vallée des Outardes

Considérant que le projet d'éclairage, de bordures de rue et de pavage dans le secteur domiciliaire de la Vallée des Outardes (phase 1), autorisé par voie de résolution 17-07-234, a nécessité des travaux supplémentaires;

Considérant que lesdits travaux supplémentaires ont été effectués par le contracteur général, Pavages Ultra, et autorisés par André Pilon Ingénieur Conseil;

Sur proposition de Michelle Greig

Et appuyé par Kenneth Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 48 615,75 \$ (avant taxes) à Pavages Ultra aux termes de leur facture 6250-173.

17-11-361 Pavage Daoust – asphalte froide rue Dickson

Considérant que des réparations de la rue Dickson ont nécessité l'utilisation d'asphalte froide;

Considérant que Pavage Daoust, de Sainte-Barbe, Québec, a effectué les travaux de réparation d'asphalte;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Et appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 1 750,00 \$ (avant taxes) en faveur de Pavage Daoust aux termes de leur soumission 902.

17-11-362 Mauvaises créances – camp de jour 2016-2017

Considérant des chèques sans provision datés de mars et juillet 2017, aux montants de 360 \$ et 180 \$ pour des frais de camp de jour 2016 et 2017 incluant les pénalités;

Considérant qu' à plusieurs reprises, des demandes ont été transmises aux personnes concernées sans avoir reçu de remboursement;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement de radier ces comptes de la liste des comptes à recevoir en tant que mauvaises créances :

- Mme Z. Couillard : 180 \$
- Mme F. Hampson : 360 \$

17-11-363 Fermeture de l'Hôtel de Ville durant les fêtes

Considérant que les bureaux administratifs de la MRC ainsi que ceux des municipalités de la région sont fermés durant la période des fêtes;

Considérant qu' à chaque année, l'hôtel de ville ferme ses bureaux durant la période des fêtes, mais que le département des travaux publics reste ouvert pour répondre aux urgences;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes, soit du vendredi 22 décembre 2017 jusqu'au mardi 2 janvier 2018 inclusivement.

17-11-364 Changement d'horaire comptoir Hôtel de Ville

Considérant que depuis le déménagement au nouvel Hôtel de ville, le service à la réception a, à titre d'essai, été ouvert à la population tous les jours à l'heure du midi et les jeudis jusqu'à 18h00;

Considérant que les jeudis sont très peu fréquentés après 16h30;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser le maintien de l'ouverture du comptoir de service de l'Hôtel de Ville pendant l'heure du midi, mais de fermer ledit comptoir à 16h30 les jeudis comme auparavant effectif dès la sortie du bulletin municipal annonçant le changement à la population.

17-11-365 Dépôt affichage du maintien de l'équité salariale

Considérant que la loi sur l'équité salariale oblige l'employeur à informer les personnes salariées qu'un affichage quinquennal (à tous les 5 ans) a lieu et par quels moyens elles peuvent en prendre connaissance;

Considérant que ledit affichage a eu lieu le 6 novembre, et que les salariés en ont été avisés;

Le Directeur Général dépose le rapport sur l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

17-11-366 Dérogation mineure 90 rue Lambton

- Considérant que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure de la part de Mme Erica Holzgang, propriétaire du 90 rue Lambton, dans le but de vendre sa propriété;
- Considérant que la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme la marge latérale à 0,96m et la marge arrière à 0,50m entre le garage existant et les lignes de lot ;
- Considérant que la distance minimale établie au règlement de zonage entre un garage et ses lignes de lot, est de 1,50 mètre ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 septembre 2017 pour discuter de cette demande et faire une recommandation au conseil municipal ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure ;

Sur proposition de Kenneth Dolphin

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure du propriétaire du 90 rue Lambton, d'autoriser la marge latérale à 0,96m et la marge arrière à 0,50m entre le garage existant et les lignes de lot.

17-11-367 Dérogation mineure 1586 rue De Jamestown

- Considérant que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure de la part de Mme Viviane Cartier, propriétaire du 1586, rue Jamestown, dans le but de vendre la portion commerciale du terrain donnant sur la route 201;
- Considérant que Mme Cartier désire vendre la partie commerciale de son lot, et ce, aux limites du zonage établi ;
- Considérant que pour vendre cette portion de lot commercial, la rallonge liant le bâtiment commercial et le garage existant devra être démolie, laissant une marge arrière du bâtiment principal commercial non conforme ;
- Considérant que la demande de dérogation mineure vise à permettre la marge arrière de 1,04 entre le bâtiment principal existant et la nouvelle ligne de lot arrière ;
- Considérant que la marge arrière prescrite au règlement de zonage entre un bâtiment principal et ses lignes de lot est de 5 mètres ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 septembre 2017 pour discuter de cette demande et faire une recommandation au conseil municipal ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure ;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 1586 rue De Jamestown, pour permettre la marge arrière de 1,04 entre le bâtiment principal existant et la nouvelle ligne de lot arrière.

17-11-368 Nettoyage partie cours d'eau J.W. Martin Br. 3

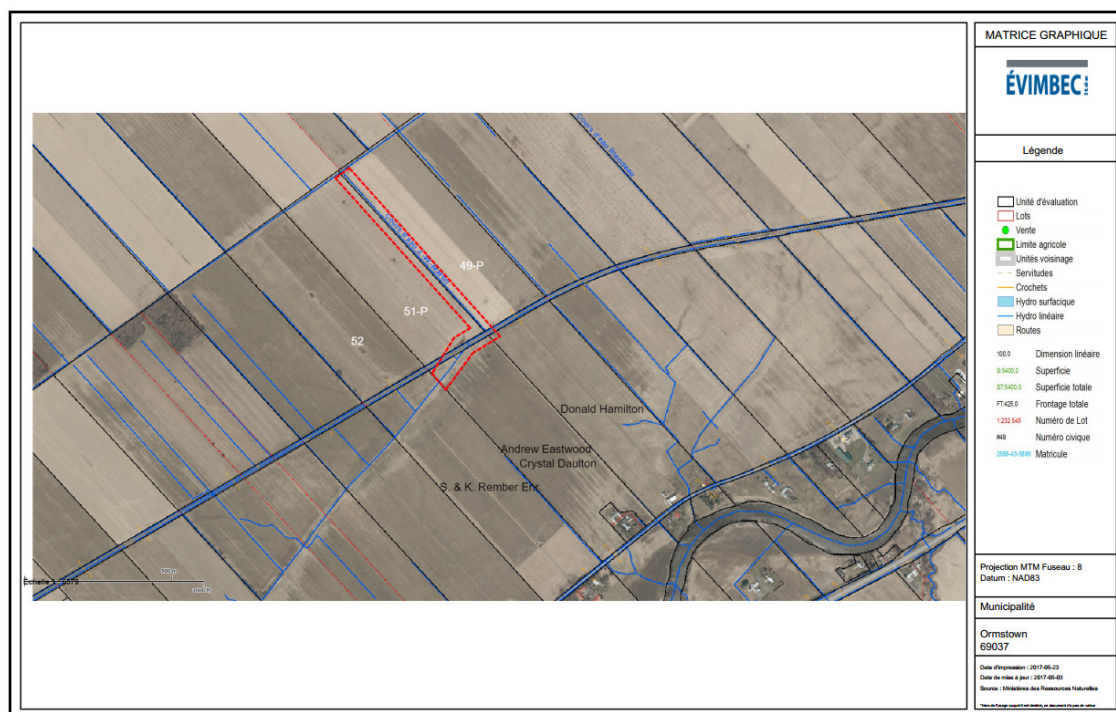
- Considérant que la municipalité a reçu une demande de nettoyage d'une partie du cours d'eau J.W. Martin;
- Considérant que pour présenter une telle demande à la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent, le conseil municipal doit se prononcer sur celle-ci, par résolution;
- Considérant que le propriétaire désire faire nettoyer ce cours d'eau dans l'optique de mieux drainer ses terres agricoles;

Considérant que l'inspectrice municipale a été constater sur place, l'état stagnant du cours d'eau dû à la végétation abondante;

Il est proposé par Stephen Ovans

Appuyé par Chantal Laroche

Il est résolu unanimement de demander à la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent de procéder à l'analyse de la possibilité de canaliser une partie d'une longueur d'environ 1 kilomètre de la branche 3 du cours d'eau J.W.Martin tel qu'identifié sur la matrice graphique ci-dessous :



17-11-369 Commandite aux finissants École Arthur Pigeon

Considérant que le directeur de l'École Secondaire Arthur-Pigeon, de Huntingdon, Québec, sollicite des commandites pour l'album des finissants 2017-2018;

Considérant que plusieurs élèves de cet établissement demeurent à Ormstown et que la municipalité d'Ormstown tient à les encourager;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 75 \$ (avant taxes) à l'École Secondaire Arthur Pigeon de Huntingdon pour l'achat d'une publicité de ¼ de page dans l'album des finissants 2017-2018.

17-11-370 Budget pour surveillance patinoires 2017-2018

Considérant la surveillance des deux patinoires municipales, celle au centre récréatif et celle au Parc des Érables;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser le budget présenté par la directrice des loisirs, indiquant des dépenses prévues de 15 318 \$ pour la surveillance durant une période d'environ 12 semaines.

17-11-371 Bibliothèque – enseigne à remplacer

Considérant que les deux enseignes dont une indiquant la Bibliothèque et l'autre, le Centre récréatif placées devant la bibliothèque sont usées et difficiles à lire;

Considérant que les poteaux en place sont encore bons pour quelques années et n'ont besoin que d'une couche de peinture;

Considérant la soumission d'Enseigne Dumas pour des enseignes en alupanel avec une garantie de 5 ans :

	Coût (avant taxes)
Pour 2 enseignes Biblio (48 po x 36 po)	260 \$
Pour 2 enseignes Centre (48 po x 48 po)	330 \$
Installation	80 \$
Coût total incluant installation (avant taxes)	670 \$

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 670 \$ (avant taxes) à Enseigne Dumas pour deux enseignes en alupanel pour la Bibliothèque (48 po x 36 po) et deux autres (48 po x 48 po) pour le Centre récréatif, avec une garantie de 5 ans chacune, en remplacement des enseignes actuelles placées devant le bâtiment de la bibliothèque, sur la rue Roy.

17-11-372 Levée de la séance

Sur proposition Michelle Greig

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h40.

Jacques Lapierre
Maire

Philip Toone
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, Directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone,
Directeur général